



COMMUNE de FILLÉ - 72 PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU

Compte rendu de la réunion du 12 juin 2018

Liste des participants :

Commission communale :

Loïc TRIDEAU Maire

Personne publique associée :

Christophe SAUVE DDT
Céline PELLIER Chambre d'agriculture
Jean-François HERBINOT SCoT du Pays de la Vallée de la Sarthe
Amanda DELAUNAY CDC Val de Sarthe

Bureaux d'études :

Céline CHEVRÉ Agence Ecce Terra

Réunion d'examen conjoint des Personnes publiques

1) Rappel de l'état d'avancement de la procédure :

09/10/2017	DELIBERATION du Conseil municipal prescrivant le lancement de la procédure et définissant les modalités de concertation publique
Octobre 2017	Concertation publique + Consultations particulières (CRPF/ réduction d'un espace forestier) : pas de remarques
12/12/2017	Organisation d'une réunion de présentation avant passage en CDPENAF + envoi dossier provisoire (DDT, DRAC, Chambre d'agriculture, SCoT, syndicat forestier, Département, Région).
26/03/2018	ARRET DU PROJET par le Conseil municipal
15/05/2018	Passage en CDPENAF (réduction d'une zone naturelle) Courrier du 31/05/2018 – avis favorable
SUITES	ENQUETE PUBLIQUE / APPROBATION

2) Observations :

L'ensemble des personnes publiques présentes à la réunion donne un **avis favorable** au projet de révision allégée n°1 du PLU de Fillé concernant le passage des parcelles n°457 et n°963 en zone A (au lieu de Nf initialement) au lieu-dit Le Gros Chesnay.

- M. HERBINOT rappelle toutefois la particularité du site du Gros Chesnay au sein de la trame verte et bleue.
- Mme DELAUNAY insiste sur l'importance d'un volet paysager de qualité lors du dépôt du permis de construire.

- M. le Maire informe qu'un projet de maraichage bio vient se rajouter sur le site du Gros Chesnay, venant conforter le dynamisme de l'activité agricole. Les produits récoltés seront valorisés notamment au sein du service de restauration scolaire de la commune.

Diffusion

Le présent compte rendu est transmis par courriel à la mairie pour validation et diffusion aux membres de la commission communale et aux personnes publiques.

Le 12 juin 2018
C.C., agence ECCE TERRA